

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2024

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : Mme C. CHAPPUIS MAROTTA, Présidente
M. E. CUENDET, Vice-Président
M. N. DE FELICE, Premier Secrétaire
Mme M.-F. ASENSIO, Deuxième Secrétaire

Mmes S. MEYLAN FAVRE M. DE PLANTA, N. SCHNEUWLY et M. SALES ROZMUSKI
MM. G. ARENDRUP, A. BODMER, O. GIRARDET, X. HENRIOD, G. KALEAS,
K. MÄDER, J. METRAL, A. MOUTHON, J. MUNIER, L. MUNIER et M. NEMETH

Mme C. PAHNKE, Maire
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif
M. J. VELLA, Secrétaire général
M D. WYDLER, Responsable du service comptable et financier

Excusés : Mme A. GUERREIRO
M. H. LINDER

Procès-verbal : Mme E. MONNIN

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle excuse Mme Guerreiro et M. Linder.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

Mme la Présidente énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Page 480, rectification : **M. Arendrup** (et non M. Arnoux)

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 15 oui et 3 abstentions.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme le Maire

1. Sécurité

a) Etat d'avancement de la démarche d'accompagnement de l'équipe de la police municipale

Mme le Maire informe qu'entre février et mars 2024, toutes les réunions individuelles se sont déroulées. Entre avril et juin 2024 des ateliers collectifs (avec l'ensemble de l'équipe) sont effectués. Le processus d'accompagnement sera maintenu aussi longtemps que nécessaire.

b) Effectif de la police municipale

L'effectif actuel en activité est composé de trois agents, un contrôleur du stationnement et gestionnaire du domaine public, une secrétaire réceptionniste à 50%. Deux postes d'agents-es formé-es sont actuellement ouverts.

c) Mesures sécuritaires selon la commission de la sécurité du 27 mars 2024

Dans le sens souhaité par la commission de la sécurité du 27 mars 2024, **Mme le Maire** informe que trois principales actions ont été enclenchées :

1. Présence de patrouilles pédestres dans les quartiers communaux en journée, par une patrouille Protectas en soutien à la police municipale
2. Intensification de la présence sécuritaire sur les quais le soir en fin de semaine
3. Lutte contre le stationnement sauvage sur les quais et chemins de traverse le soir en fin de semaine par l'engagement (CDD) de deux contrôleurs de stationnement principalement pour les quais du 1er mai au 30 septembre 2024.

De plus, suite à un rendez-vous avec l'OCT (Office Cantonal des Transports), des mesures relatives aux infrastructures et mobiliers urbains sur le quai seront prises. En effet, un arrêté cantonal temporaire interdisant l'arrêt de tous les véhicules au quai de Cologny, sur son tronçon compris entre le n°61 et le n°86, sur la banquette herbeuse ainsi que sur la promenade située côté lac (l'exception des usagers bénéficiant d'une autorisation du propriétaire du domaine public) a été obtenu par la commune.

La commune suivra l'évolution des comportements sur les quais et mettra en œuvre les adaptations nécessaires.

Mme le Maire profite de remercier **M. Arendrup** qui a été reçu par la Police cantonale. Cette dernière lui a également donné des réponses. Ainsi, il conviendra cette année de concentrer tous les efforts sur cet accompagnement de la police municipale.

2. Newsletter

En ce qui concerne la demande de **M. Bodmer** concernant la mise en place d'une newsletter de la Commune de Cologny, 4 personnes ont suivi une séance de formation à l'utilisation du système retenu et fourni par une entreprise bien connue de la place, particulièrement attentive à l'impact environnemental de son activité. L'administration communale est en train de créer dans l'outil un masque de saisie et d'affichage de la newsletter et d'implémenter l'inscription à cette newsletter sur le site internet de la commune. Une liste de contenus possibles, répartis sur les douze mois de l'année a déjà été préparée en collaboration avec tous les services communaux. La mise en œuvre est prévue au courant 2^{ème} semestre 2024.

Le système retenu permettra l'inscription et la désinscription par chacun et ce dans le respect de la Loi sur la protection des données (LPD) et de la LIPAD.

M. Hornung

1. Pose du buste de Lord Byron au pré Byron le 15 mai 2024

Dans le cadre du bicentenaire de la mort de Lord Byron, le Consulat général de Grèce a fait don à la commune d'un buste de Lord Byron. La pose de ce buste aura lieu le 15 mai 2024 au Pré Byron au cours d'une cérémonie privée.

Une manifestation officielle et publique est prévue le 23 août 2024 à laquelle vous serez conviés (date de repli : samedi 24 août 2024).

2. Visite guidée de l'exposition « Feuilletter et butiner »

En collaboration avec le Centre Culturel du Manoir, la Fondation Martin Bodmer présente, au Centre culturel du Manoir une exposition sur panneaux montrant une sélection de plantes et de fleurs provenant d'ouvrages de botanique exceptionnels, à l'occasion de la commémoration du 200e anniversaire de la création du Conservatoire et Jardin botanique de Genève.

Mme Gervaix et M. Berchtold invitent les membres du Conseil, ainsi que leurs conjoint-es, à une visite guidée le 10 juin 2024 à 18h.30. Une invitation sera adressée prochainement.

3. Levée des encombrants

Deux offres pour la levée des encombrants ont été reçues et sont à l'étude. L'une se détache particulièrement dans la mesure où, pour la même qualité de service, son prix est de moitié de l'autre. Ce service devrait être mis à disposition pour le mois de juin. Le nom du prestataire sélectionné sera annoncé lors du prochain Conseil municipal.

M. Mouthon souhaiterait remercier **Mme le Maire** pour la mise en place des mesures qu'elle a énumérées pour augmenter la sécurité et partant, la quiétude des habitants et ceci à peine dans l'intervalle d'un mois.

M. B. Girardet

1. Auberge du Lion d'Or

Le Conseil administratif, assisté de Me Siegrist, a reçu M. Thierry Stern et un de ses conseillers, M. Yves Thiebaut. Ces derniers ont officiellement informé la commune que M. Stern avait acquis les actions de l'Auberge du Lion d'Or Sàrl. Qu'ils réfléchissent aux modifications/améliorations qu'ils pourraient apporter à l'établissement, mais que rien n'est arrêté pour l'instant.

2. Restaurant Le Passing

La commune a reçu six dossiers de candidature pour la reprise du restaurant Le Passing. L'analyse des dossiers est prévue demain et les candidats écartés seront informés et les retenus seront auditionnés.

A noter que Chêne-Bougeries vient de faire réparaître une annonce pour la gérance d'un de ses restaurants, pour lequel elle n'a apparemment pas trouvé de candidat.

A la question de **M. Mouthon** de savoir s'il est possible de recevoir le cahier des charges, **M. B. Girardet** répond que ce dernier se trouve sur le site internet avec l'annonce.

En ce qui concerne le début de l'exploitation du restaurant, **M. B. Girardet** indique à **Mme Sales Rozmuski** que l'objectif est une ouverture le 1^{er} juillet sachant que tout dépend des disponibilités des candidats et des travaux à effectuer.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Registre des liens d'intérêts et charte de déontologie et d'éthique des Conseillers municipaux et suppléants de la Commune de Cologny

Mme la Présidente rappelle que les deux documents que les membres du Conseil municipal ont trouvés à leur place ce soir ont été mis à leur disposition sur la plateforme CMNet le 26 mars dernier, de manière à ce qu'ils puissent en prendre connaissance.

Tel qu'indiqué lors de la dernière séance, les membres du Bureau du Conseil municipal ont donné un préavis positif pour que chaque Conseiller municipal complète et signe ces documents.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de compléter et de signer le registre des liens d'intérêt en cours de cette législature.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la proposition de compléter et de signer le registre des liens d'intérêt en cours de cette législature.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de compléter et de signer la charte de déontologie et d'éthique en cours de cette législature.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la proposition de compléter et de signer la charte de déontologie et d'éthique en cours de cette législature.

Mme la Présidente laisse le soin à chacun de compléter ces documents et de les retourner à la Mairie d'ici au 31 mai 2024.

Mme de Planta remercie pour cette charte de déontologie et d'éthique. Elle pense que c'est une très bonne idée. Elle se souvient que le Conseil administratif avait dit qu'il avait le même processus et elle aurait voulu en savoir plus sur le degré d'avancement de celui-ci.

M. Vella confirme que la charte destinée au Conseil administratif a été signée le 18 septembre 2023.

M. Arendrup demande s'il est possible d'avoir une copie du document signé par les Conseillers municipaux.

Mme le Maire indique qu'un exemplaire de la charte qui vient d'être votée sera transmise par mail, une fois signée, à tous les membres du Conseil municipal.

b) Tournoi de football et de pétanque 2024

Mme la Présidente informe que le traditionnel tournoi de football et de pétanque aura lieu le dimanche 26 mai 2024 au centre sportif des Cherpines.

Si le conseil souhaite inscrire une équipe, il voudra bien informer Mme Legoratto, d'ici au 17 mai au plus tard.

c) Entrée en force de la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle

Mme la Présidente informe que la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle, qui a été présentée lors de la séance du Conseil du 29 février 2024, est entrée en force le 26 mars 2024.

M. Cuendet part du constat que le Musée d'histoire naturelle est une institution très importante pour le canton. Cela étant, il est interpellé par le fait que la Ville de Genève a bouclé son exercice 2023 par un excédent de recettes de 200 millions.

M. Cuendet a donc de la peine à imaginer que la Commune de Cologny subventionne encore, à travers ce fonds, une institution de la Ville de Genève qui a largement les moyens d'assumer entièrement ces frais, cela d'autant plus, comme cela est ressorti récemment d'un article de la Tribune, que les contribuables de Cologny qui travaillent en Ville de Genève paient une large partie de leur impôt sur la Ville qui mange dès lors à tous les râteliers. C'est donc choquant pour **M. Cuendet**.

d) Entrée en force de la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine)

Mme la Présidente informe que la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine) qui a été présentée lors de la séance du Conseil du 21 mars 2024 et à laquelle le Conseil municipal s'est opposé, ainsi que le Conseil municipal de la Commune de Laconnex, est entrée en force le 23 avril 2024.

M. Cuendet, dans la droite ligne de ce qu'il vient de déclarer concernant la Ville de Genève, rappelle que la Commune de Vernier a clôturé son exercice 2023 par un excédent de recettes de 14,4 millions et qu'elle vient pleurer misère à l'ACG pour un projet absolument pharaonique de centre culturel de 115 millions de francs qui paraît totalement disproportionné par rapport à la

taille et au besoin de la commune. **M. Cuendet** ne peut que saluer la solidarité conclue entre les communes de Cologny et Laconnex.

IV. RAPPORTS DE COMMISSION

➤ Environnement, agriculture & énergie du 27 février 2024

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Page 4, 7^{ème} paragraphe, **M. Bodmer** demande, à la fin de son intervention, une modification comme suit : [... ..] relative à une solution **avant d'atteindre** une abolition complète de celui-ci (et non pas permettant)

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

➤ Environnement, agriculture et énergie du 25 mars 2024

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

➤ Sociale du 26 mars 2024

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

➤ Sécurité du 27 mars 2024

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

➤ Finances du 16 avril 2024

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Page 10, **Mme Sales Rozmuski** rectifie qu'elle a indiqué que les fonds enregistrés comme capital propre ont diminué (et non pas augmenté).

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme la Présidente indique que les préavis des pages 11 et 13 feront l'objet d'un projet de délibération qui vous sera présenté lors de la séance du 16 mai 2024.

V. PRESENTATION DES COMPTES 2023

Mme la Présidente passe la parole à **Mme le Maire** pour présenter le sujet.

Mme le Maire présente le compte de résultats

Le résultat 2023 est de CHF 10'980'902.-.

Il s'explique principalement par les recettes fiscales des personnes physiques supplémentaires. Il augmente par conséquent l'excédent du bilan (capital propre) qui se monte à CHF 305'189'617.- Ce résultat est supérieur de CHF 10'963'524.- par rapport au résultat budgété de CHF 17'378.-.

Il servira à financer nos futurs projets d'investissements.

Impôt sur le revenu et la fortune

Sa valeur est de CHF 49'275'000.- pour un budget de CHF 41'160'000.-. Soit un écart positif de CHF 8'115'000.- (+ 20 %) par rapport au budget.

Impôt sur le bénéfice et le capital

Sa valeur est de CHF 771'498.-. Soit un écart supérieur de CHF 375'498.- (94.8 %) par rapport au budget.

Reliquat de centimes additionnels (impôts à encaisser)

Le reliquat se monte à CHF 39'059'772.-. Il a augmenté de CHF 3'741'226.-.

Sa provision de 30% a été adaptée et correspond à un montant de CHF 11'717'932.- au 31.12.2023.

Disponibilités

Elles se montent à CHF 35'435'966.- au 31.12.2023, soit une diminution de CHF 15'419'941.- par rapport au 31.12.2022. Cette diminution est principalement due au financement des investissements en cours et terminés.

Des placements à court terme de nos liquidités excédentaires ont généré un revenu de CHF 118'708.- d'intérêts.

Dettes bancaires

La commune n'a pas de dette bancaire en 2023.

Immeubles locatifs

Le bénéfice net des immeubles locatifs se monte à CHF 2'395'295.-.

Investissements terminés

Neuf investissements relatifs au patrimoine administratif sont terminés en 2023 :

- Carrefour Boissier/Haute-Belotte/Bonnevaux – travaux d'aménagement
- Extension Ecole du Manoir – étude
- Acquisition œuvre d'art « Le Chat au Journal »
- Centre sportif de Cologny – rénovation totale du revêtement des courts n°3,4,5 et 6
- Fondation Martin Bodmer – amélioration de l'accessibilité et inclusivité
- Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain 2023 (FIDU)
- Foyer St-Paul – prêt sans intérêt – mise aux normes énergétiques
- Acquisition d'un véhicule porte-outils
- Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif du terrain de la parcelle des Fours

Un investissement relatif au patrimoine financier est terminé en 2023 :

- Café-Restaurant le Lion d'Or – travaux rénovation de la partie bistrot (travaux non effectués)

Les crédits votés ont tous été respectés.

Crédits supplémentaires

Le total des crédits supplémentaires est de CHF 1'701'163.-, dont près de 85%, est dû au bouclage des comptes fiscaux de l'Etat de Genève.

Mme le Maire reste à disposition pour des questions cas échéant.

Mme la Présidente ouvre la discussion

M. De Félice observe, dans la colonne administration générale (traitement du personnel), une baisse dont il aimerait connaître le détail.

M. Vella indique qu'il s'agit de l'écart entre les effectifs de la police municipale budgétés et la réalité.

Mme le Maire ajoute qu'il y a une augmentation du personnel intérimaire, ceci également dans d'autres services.

M. J. Munier n'avait pas prévu d'intervenir à ce stade mais il rebondit avec plaisir sur ce qu'a dit **M. Cuendet**. La commune de Vernier a fait 14.4 millions d'excédent, mais la péréquation représente un peu plus de 37 millions dans ses comptes.

M. J. Munier constate que ce n'est pas l'ensemble des charges de transfert qu'on redistribue, c'est un sous-ensemble et le total des revenus est de l'ordre de 75 millions. Donc, 50% des revenus de la Commune de Cologny sont péréqués et ce qu'a touché Vernier, au titre de la péréquation financière, c'est environ 14 millions, soit son excédent. La démonstration n'est donc plus à faire que le système n'est pas bon car il y a disproportion. Il n'y a pas de responsabilisation lorsque l'on gagne autant d'argent sans en avoir réellement besoin. Si, par hasard, un journaliste lit le procès-verbal du jour, qu'il regarde l'ensemble des chiffres avec attention et non pas seulement ces 11 millions de résultat, il verra bien que les liquidités baissent quand même de 15

millions. Ce n'est pas forcément un très bon signe, ce n'est pas viable sur le long terme et il faut arrêter ces constats partiels de péréquation de redistribution qui desservent, non seulement la Commune de Cologny, mais l'ensemble du canton. Il faut donc œuvrer, au niveau de la communication, pour aller dans un meilleur sens qui ne servira pas seulement la Commune de Cologny, mais l'ensemble des communes de ce canton.

Mme Schneuwly remarque que le Conseil municipal a voté un montant de CHF 253'000.-, en faveur des enfants à besoins particuliers dans les crèches, qui, finalement, n'est pas dépensé. Elle aimerait en connaître la raison et si la commission sociale peut se pencher sur ces cas.

M. Hornung répond que le montant avait été fixé en fonction du pourcentage d'enfants que l'on pouvait prétendre dans ces situations. Il demandera plus d'information à pop e poppa.

Mme Schneuwly remarque également, par rapport à l'Ukraine, que le Conseil municipal a voté en 2022 un montant de CHF 300'000.- dont seuls CHF 12'000.- ont été dépensés. Est-ce à dire que le canton a bien assuré la situation, qu'il n'y a pas eu de besoin particulier, que l'Hospice général a bien joué son rôle ou alors que la commune aurait refusé des demandes.

M. Vella indique que les appartements mis à disposition pour la solidarité Ukraine n'ont finalement pas généré des pertes de revenus, parce que l'Hospice a payé les loyers

Mme le Maire ajoute qu'il n'y a pas eu de refus. Par rapport aux besoins, la commune compte sur un groupe de bénévoles qui ont la gentillesse de suivre les personnes de l'Ukraine qui sont sur son territoire et les cas sont traités d'une semaine à l'autre.

M. Hornung complète en soulignant que la commune n'a pas la possibilité de contacter les personnes qui sont probablement hébergées dans des familles. Elle ne peut donc pas être proactive. L'hospice général et les autorités ont des informations qu'ils ne communiquent pas malgré des demandes à plusieurs reprises.

Mme Sales Rozmuski revient à l'annexe aux comptes annuels « Engagements envers la Caisse de pension ». Il est souvent question de la CPEG mais jamais de la Caisse de pension communale. Or, **Mme Sales Rozmuski** observe un engagement de prévoyance de la caisse de 4'071'256'423.- et un degré de couverture de 75.96%. Elle aimerait savoir si le sujet est évoqué auprès de l'ACG (association des communes genevoises), s'il y a des mesures d'assainissement envisagés pour recapitaliser la caisse.

Mme le Maire répond que n'est pas un sujet actuellement, ni de recapitalisation, ni de warning. En revanche, un magistrat représente les communes, M. Marcel Goehring de la commune de Collonge Bellerive. Sur demande du Conseil, **Mme le Maire** mettra en annexe du procès-verbal un résumé de la situation de la caisse.

VI. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune proposition n'a été présentée.

VII. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'a été présentée.

VII. QUESTIONS ET DIVERS

Mme le Maire remercie pour le voyage du Conseil municipal qui a laissé de merveilleux souvenirs. Il était joyeux, festif et très bien organisé.

Mme la Présidente se dit très touchée ces remerciements.

Mme la Présidente prononce le huis clos.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 20h50.